

CONTRAT DE LOCATION

MySelfieBooth Sàrl



Entre les soussignés :

D'une part **MySelfieBooth Sàrl** – location de photomaton sis Pré de la Fontaine 4B -1747 Corserey

Et d'autre part le preneur :

_____ sis _____

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : LE MATERIEL

MySelfieBooth Sàrl met à disposition une Photobooth complète à la location. Celle-ci comprend :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> La box photo et son éclairage intégré | <input type="checkbox"/> Le sac de transport du SelfieBooth |
| <input type="checkbox"/> Le trépied | <input type="checkbox"/> Une rallonge de 5 mètres |
| <input type="checkbox"/> Le mode d'emploi du photomaton et de l'imprimante photo | |
| <input type="checkbox"/> L'imprimante avec sa boîte de protection | |
| <input type="checkbox"/> Kit papiers photo pour _____ tirages | <input type="checkbox"/> Kit papier photos de secours pour _____ tirages |
| <input type="checkbox"/> Un album photos | <input type="checkbox"/> Un fun kit |

MySelfieBooth Sàrl s'engage à louer le matériel aux conditions décrites dans l'offre rédigée pour le preneur (c.f copie de la facture).

ARTICLE 2 : DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de 48h00 en semaine ou de 96h00 en week-end, du jeudi 18h au lundi 18h. Au-delà de ce délai, le temps supplémentaire est facturé à raison de 100.- par tranche de 24h00.

ARTICLE 3 : TARIF ET ANNULATION

Les prix des prestations sont indiqués en franc suisse CHF, TVA en sus.

Le preneur s'engage à payer l'intégralité du montant de la location pour valider sa réservation.

Le preneur a le droit d'annuler sa commande jusqu'à 30 jours avant la date de résiliation de la prestation. Le montant versé sera restitué. Passé ce délai, un montant forfaitaire de 75.- sera encaissé par MySelfieBooth Sàrl pour couvrir les frais administratifs.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GENERALES

- Le matériel sera testé avant le départ avec le représentant de MySelfieBooth Sàrl en présence du preneur, cela implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.
- Le preneur ou ses invités ne sont pas autorisés à modifier les réglages software du SelfieBooth ou les réglages et paramètres de l'imprimante.**
- Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le représentant de MySelfieBooth Sàrl. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
- Les fonctions de partage photos et Gifs du SelfieBooth utilisent le réseau 4G Sunrise. MySelfieBooth n'est pas responsable de la qualité ou densité du réseau Sunrise. Il est du ressort du contractant de vérifier que le lieu de l'événement est couvert par le réseau Sunrise.
- Le preneur n'est assuré par aucune assurance de MySelfieBooth Sàrl. Il est conseillé au preneur d'assurer « tous

risques » le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels, ...) auprès de sa compagnie d'assurance RC. Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc... éventuelles sont à charge du preneur.

- F. En aucun cas le propriétaire ou le représentant de MySelfieBooth Sàrl ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

La restitution du matériel se fera chez le dépositaire MySelfieBooth Sàrl. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par le représentant de MySelfieBooth Sàrl. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation, sera réparé par un professionnel avec facture à charge du preneur.

- **Retour fixé le :**

ARTICLE 5 : DEPOT DE GARANTIE

Le preneur devra verser au représentant MySelfieBooth Sàrl le jour de la prise de possession du matériel une somme de 200.- CHF cash à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état.

Cash : Twint : numéro : _____ nom et prénom : _____

ARTICLE 6 : ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Le preneur bénéficie pendant la durée de sa location d'une assistance technique par téléphone au 078.205.52.13 de 17h00 à 22h00 le jour de l'événement. **Toute intervention à la suite d'une modification non autorisée des réglages du SelfieBooth ou de son imprimante par le contractant ou ses invités entrainera des frais. Ce type d'intervention ne fait pas partie de l'assistance à distance incluse dans le prix de la location du SelfieBooth.**

ARTICLES 7 : ETAT DU MATERIEL

Un état du matériel et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du représentant MySelfieBooth Sàrl et du preneur.

Fait à _____, le _____

Le représentant de MySelfieBooth Sàrl :

Le preneur

Pointage fin de location :

État :	OK	Pas OK	Remarques :
Box :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Sac :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Rallonge :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Trépied :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Imprimante :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Quantité retour papier photos :

Kit photos secours à facturer : _____

Kit photos à rembourser : _____